

CIRCULAIRE N°15

Année Scolaire 2024/2025



Rappel : Classe le mercredi 23 avril

Comme annoncé depuis la rentrée scolaire, **les élèves de l'école auront classe le mercredi 23 avril toute la journée** afin d'être libérés pour le pont du vendredi 2 mai.

Les services de cantine et de garderie seront assurés comme un jour de classe normal.



Médiathèque

Les élèves de MS se rendront à la médiathèque le jeudi 24 avril à 14h. Pour la classe des CP, la sortie se fera le mardi 6 mai à 14h.



Jeudi 24 avril : Célébration de Pâques

Le jeudi 24 avril de 15h30 à 16h30, les élèves de l'école se rendront à l'église Saint Patrick pour la **célébration de Pâques**. Pour les familles qui ne souhaitent pas que leurs enfants y participent, ceux-ci devront être récupérés à l'école à 15h15.



Réunion de préparation de la kermesse

La **kermesse de notre école aura lieu le samedi 14 juin**. Afin de préparer au mieux cette belle manifestation, nous organisons une **réunion le vendredi 25 avril à 16h45**. Vous êtes tous les bienvenus, n'hésitez pas à venir apporter vos idées.



Rencontre sportive Football

Le lundi 28 avril, les élèves de CM2 participeront à un tournoi de football au Stade de Saint Martin, avec les écoles du bassin. Les élèves doivent prévoir une tenue de sport et des baskets, un pique-nique, une gourde et un goûter. **Les enseignants ont impérativement besoin de parents ou grands-parents pour assurer l'encadrement de cette journée.**



Sortie scolaire collective

Dans le cadre de notre projet annuel sur le thème de la mer, tous les élèves de l'école se rendront au **Centre Maréis à Etaples le jeudi 15 mai 2025**. **Au programme de cette belle journée :**

Pour les élèves de maternelle (de la TPS à la GS) ➡	Atelier Chasse au Trésor au Musée de la Marine et Visite Guidée Ti'Mouss
Pour les élèves des classes élémentaires (du CP au CM2) ➡	Visite guidée de Maréis, atelier « Je sculpte mon poisson » (CP et CE), atelier « Je construis mon chalutier (CM) et balade en bateau en Baie de Canche.

Le coût de cette sortie s'élève à 4 403,20 € soit 23,18 €/élève.

L'APEL participe à hauteur de 2 003,20€ (soit 10,55 €/élève) et le DSU participe à hauteur de 500 €. Un grand merci à l'APEL qui soutient tous nos projets et qui, grâce aux actions menées peut aider au financement de belles sorties et de beaux projets.

La somme à la charge des familles s'élève donc à 10 €/enfant. Merci de régler cette participation pour le mardi 6 mai au plus tard.

Une autorisation de sortie scolaire vous sera transmise la semaine prochaine, elle sera à compléter et à retourner à l'école dès que possible avec votre règlement.

Bon week-end de Pâques, à mardi, Mme NIZAN Hélène.